

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

***Règlement sur le recouvrement des frais
de l'Office national de l'énergie
Secteur de l'électricité***

**Aperçu du programme de réglementation
du secteur de l'électricité**

Hôtel Reine Elizabeth
Montréal, le 2 juin 2005

Canada



Programme de réglementation du secteur de l'électricité

- ◆ Ce que nous faisons
- ◆ Pourquoi nous le faisons
- ◆ Comment nous le faisons
- ◆ Contexte des options proposées au titre du recouvrement des frais



Mandat de l'ONÉ dans le secteur de l'électricité

- ◆ *Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ)*
 - Construction et exploitation des lignes internationales de transport d'électricité
 - Exportations d'électricité
 - Fonction de conseil
- ◆ *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)*



Mandat de l'ONÉ dans le secteur de l'électricité (suite)

- ◆ *Loi canadienne sur la sécurité*
 - découle de l'attaque du 11 septembre
 - changements récents à la Loi sur l'ONÉ



Réglementation du secteur de l'électricité – Un peu d'histoire...

- ◆ **Politique canadienne en matière d'électricité (1988)**
 - Adoptée en réponse à la restructuration de l'industrie
- ◆ **Révision de la Loi sur l'ONÉ en 1990**
 - suppression des critères normatifs exigeant qu'il soit prouvé que les exportations représentent un excédent par rapport aux besoins intérieurs
 - principaux critères d'examen de la demande :
 - * effets sur les autres provinces
 - * incidence sur l'environnement
 - * accès équitable au marché pour les consommateurs canadiens
 - aucune audience sur les exportations depuis 1990



Réglementation du secteur de l'électricité – Un peu d'histoire... (suite)

- ◆ Sauf certaines exceptions ... « l'Office délivre, sur demande et sans audience publique, les permis autorisant l'exportation d'électricité. » (art. 119.03)
- ◆ Sauf certaines exceptions ... « l'Office délivre, sur demande et sans audience publique, les permis autorisant la construction et l'exploitation des lignes internationales. » (art. 58.11)



Fonctions de réglementation en matière d'électricité

- ◆ **Lignes internationales de transport d'électricité**
 - **Autorisation – peut exiger la tenue d'une audience publique**
 - **Surveillance du projet, après son approbation**
 - * la surveillance est plus étroite si le demandeur a décidé que les dispositions de la Loi sur l'ONÉ, plutôt que la loi provinciale, s'appliqueront à la ligne
- ◆ **Exportations d'électricité**
 - **Autorisation - permis / licences**
 - **Déclarations mensuelles**
 - **Conformité aux conditions des permis / licences**
- ◆ **Travaux réglementaires continus**
 - **Rencontres prédemande; questions réglementaires**



Fonctions de réglementation en matière d'électricité (suite)

- ◆ **Évolution des responsabilités concernant les LIT**
 - **Exploitation courante et sécurité**
 - **Fiabilité**
 - * comprend la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail Canada-É.-U. sur la panne d'électricité
 - * sous-comité fédéral-provincial-territorial sur la fiabilité
 - **Sécurité**



Traitement des demandes

- ◆ **Exportations d'électricité**
 - * 45 jours après la publication dans la Gazette du Canada
 - * plus ... le traitement interne
 - * prend habituellement de 60 à 75 jours au total, s'il n'y a pas d'interventions
 - * de 10 à 12 demandes par année
- ◆ **Lignes internationales de transport (LIT)**
 - * les délais sont supposément les mêmes que pour les exportations
 - * cependant, le traitement prend généralement plus longtemps
 - * il y a eu 4 demandes au cours des 4 dernières années (3 audiences)



Surveillance des marchés

- ◆ **La restructuration des marchés de l'énergie et le caractère moins normatif de la réglementation ont accentué le besoin de surveillance**
- ◆ **En prenant une décision au sujet de l'exportation d'énergie, l'ONÉ doit se poser la question suivante : Est-ce que les marchés fonctionnent bien?**
 - **Électricité ... Les Canadiens bénéficient-ils d'un accès équitable au marché?**
 - **Critères semblables à ceux qui s'appliquent aux exportations de pétrole et de gaz naturel**



Surveillance des marchés (suite)

- ◆ **Facette importante du but 3 : Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficacité économique**
 - **Stratégie : Favoriser une meilleure compréhension des marchés de l'énergie**
 - **Critère de mesure : Preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport fonctionnent bien**
- ◆ **Objectif à court terme : informer les responsables des politiques**



Surveillance des marchés (suite)

- ◆ **La surveillance livre de l'information utile aux parties prenantes, y compris le grand public, et permet à la population canadienne de tirer profit de l'efficacité économique**
- ◆ **Grâce à la surveillance des marchés, l'Office s'assure de disposer des renseignements nécessaires pour prendre des décisions judicieuses dans l'intérêt public**
- ◆ **Questions de convergence ou intéressant plusieurs produits**
 - **p. ex., conséquences de la mise en valeur des sables bitumineux du point de vue de la demande de gaz naturel et du transport d'électricité**



Évaluations du marché de l'énergie

- ◆ L'Office a produit quatre évaluations du marché de l'électricité depuis le début de 2001
- ◆ Deux autres évaluations paraîtront d'ici neuf mois... elles reposent en partie sur les résultats d'un sondage mené via le site Web de l'ONÉ l'automne dernier
- ◆ De vastes consultations ont lieu avec les parties prenantes au cours de la préparation des analyses



Recouvrement des frais

- ◆ Par le passé, le secteur de l'électricité était constitué principalement d'entreprises de service public intégrées verticalement (SPIV), habituellement des sociétés d'État
- ◆ Les coûts étaient (et sont toujours) recouverts en fonction du volume des exportations



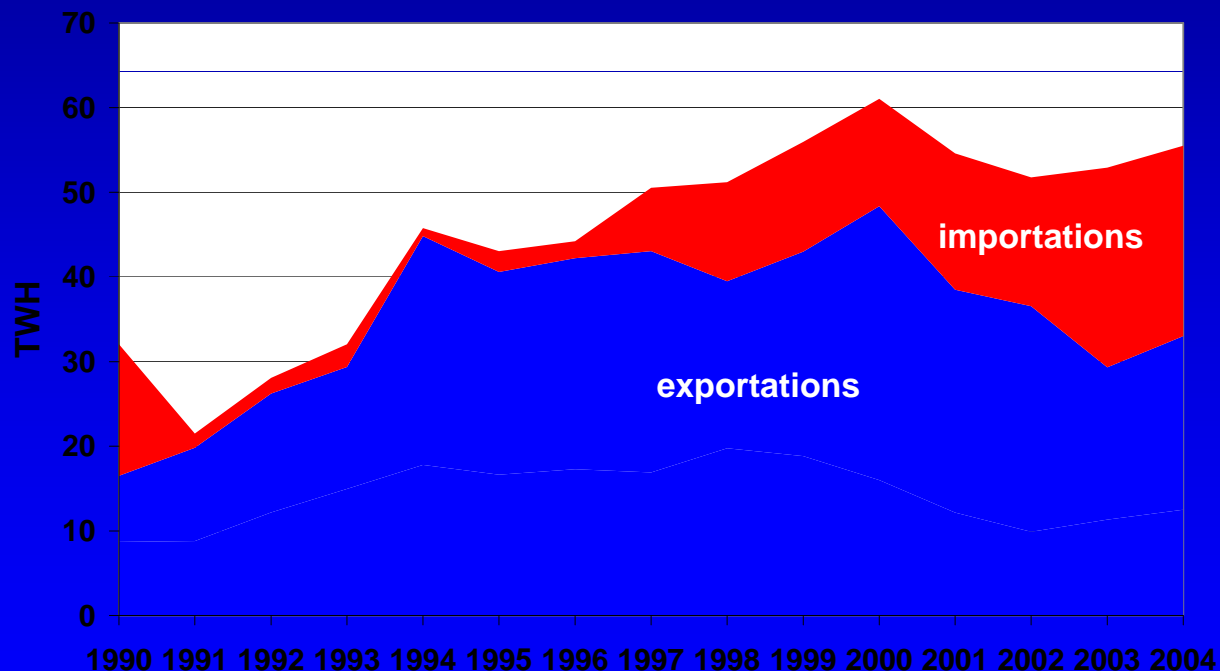
Changements survenus dans le secteur de l'électricité

- ◆ **Restructuration**
 - Ordonnance 888 de la FERC (1996)
 - Dégroupement des fonctions des SPIV
 - Plus grand nombre d'acteurs, dont des commercialisateurs

- ◆ **Essor du commerce international de l'électricité depuis 1996 (voir le graphique)**
 - Le volume des exportations a diminué, mais celui des importations a augmenté



Commerce international canadien dans le secteur de l'électricité (exportations + importations)





Observations

- ◆ **Le recouvrement des frais est passé des SPIV à leurs entités exportatrices, et aux nouveaux commercialisateurs**
- ◆ **L'assiette de recouvrement des frais (les exportations) a diminué dans les dernières années**
- ◆ **Le volume des importations a augmenté, mais celles-ci ne sont pas comprises dans l'assiette de recouvrement des frais**
- ◆ **Les LIT ne sont pas incluses non plus dans l'assiette de recouvrement des frais**



Observations (suite)

- ◆ Les frais associés à certaines demandes ne peuvent pas être recouverts auprès des entités qui les ont causés ou ne sont pas recouvrables (p. ex., dans le cas des demandes d'approbation de LIT)
- ◆ Les parties qui retirent des « avantages liés à la fiabilité » de la construction de LIT ne sont pas incluses dans l'assiette de recouvrement des frais ... devraient-elles l'être?

Ce que cela implique

Il y a peut-être lieu de modifier le mécanisme de répartition des frais... Nous examinerons les options cet après-midi.